

Ref. MA100

Communiqué de presse**17 octobre 1961 : un nouvel éclairage**

Le rapport GERONIMI sur les archives du ministère de la Justice apporte un nouvel éclairage sur la répression des manifestations d'Algériens à Paris et sa banlieue le 17 octobre 1961 et les journées suivantes.

Malgré la difficile obtention de ce rapport, rendu public dès le 5 mai dernier, le MRAP salue l'effort de transparence entamé par les autorités centrales de l'Etat depuis le 16 octobre 1997, à la suite du témoignage de Jean-Luc EINAUDI lors du procès de Maurice PAPON à Bordeaux.

Sur le fond, les archives présentées dans le rapport mettent en lumière l'existence d'une répression de grande envergure à Paris et sa banlieue, l'utilisation par la police de méthodes criminelles lors de la répression, le rôle du Préfet de police dans ces événements.

Dans le respect des directives ministérielles, le rapport a étendu sa recherche archivistique à tous les faits commis à l'encontre de « Français-musulmans d'Algérie » à Paris durant l'année 1961. Ceci a pour résultat de minorer le caractère extraordinaire des journées d'octobre, tout en montrant que les techniques d'arrestation, de torture, voire d'exécution, étaient couramment utilisées. **La répression des manifestations d'octobre correspond de ce fait à l'utilisation de techniques répressives, à destination d'une population spécifique définie par son origine, sur une large échelle. Il s'agit très exactement d'un crime raciste perpétré par une autorité de l'Etat.**

Comme l'auteur, et comme le soulignait le rapport similaire de Dieudonné MANDELKERN pour les archives de la Préfecture de police de Paris, le MRAP constate le caractère lacunaire des archives considérées, en particulier « l'absence de tout compte-rendu d'ensemble des services de police à l'autorité judiciaire » (p. 3) sur le déroulement des journées d'octobre. Comme l'auteur, on peut s'interroger sur le fait que la disparition de certaines archives « sensibles » soit ou non à mettre au compte de ces lacunes. C'est pour cette raison que le MRAP réitère son appel à tous les témoins vivants de ces événements tragiques, afin qu'ils puissent pallier par leur témoignage aux carences des archives.

Le MRAP rappelle que, conformément aux buts qu'il s'était fixé lors de la création du Comité pour la Vérité sur le 17 octobre 1961, et soutenu par de nombreux historiens :

- il interviendra contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- il favorisera la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes, en vue de faciliter le travail des historiens.

Le MRAP espère que, comme le préconise Jean GERONIMI, les ministres de la Culture et de la Justice ouvriront le plus largement possible ces archives aux historiens et chercheurs. Il attend désormais que cette transparence puisse s'affirmer pour d'autres administrations, telles que celles de la Santé, et des Armées.

Paris, le 10 août 1999